

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Nos séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Yonne. Le projet éducatif du Domaine de Chevillon est disponible sur simple demande

1 / Séjour

La présente brochure a pour objet de présenter les séjours organisés par le Domaine de Chevillon, et constitue l'information préalable. Cette information porte sur le contenu des forfaits (mode d'hébergement, voyages, activités, encadrement et prestations complémentaires, assurances), sur les dates, sur les prix et les modalités de paiement, sur les conditions d'annulation et de modification du contrat et sur les formalités de voyages. Sauf dispositions contraires figurant sur la confirmation d'inscription, les éléments contenus dans cette brochure sont contractuels dès la signature de la fiche d'inscription, ce qui permet de s'y référer quant à la définition des prestations de chaque séjour et en ce qui concerne les conditions générales et particulières de vente.

Le Domaine Equestre est immatriculé n° IM089180002 ATOUT France et bénéficie d'une garantie financière auprès de Groupama n° 4000716155 qui est exclusivement affectée aux activités visées à l'article L211-1 du Code du Tourisme.

Le n° SIRET du Domaine Equestre de Chevillon est : 421 933 995 000 19

2 / Inscriptions

L'inscription sera effective lorsque nous serons en possession du dossier complet de l'enfant :

- Fiche d'inscription complétée et signée par le(les) parent(s) et/ou le représentant légal
- Fiche sanitaire de liaison remplie et signée (téléchargeable sur notre site Internet)

- Photocopie de l'attestation de droits de sécurité sociale
- Photocopie de l'attestation de mutuelle
- Acompte de 150€, par enfant et par séjour.

L'inscription sera considérée comme ferme et définitive à la réception de la fiche d'inscription et de l'acompte. Afin de formaliser le contrat de vente, le Domaine Equestre de Chevillon adressera au participant, par courrier électronique ou postal, une confirmation d'inscription et/ou une facture précisant la référence du séjour dont les prestations sont détaillées dans la brochure, son prix, les prestations optionnelles éventuellement souscrites et leurs prix (transports, frais annulation, passage d'un galop).

Le solde du séjour devra parvenir au Domaine Equestre de Chevillon au plus tard 1 mois avant le départ.

A défaut de recevoir le paiement du prix de séjour dans les délais, le Domaine Equestre de Chevillon ne sera pas tenu de conserver la disponibilité du séjour et le contrat sera réputé de plein droit et sans formalités résilié du fait du participant. Des frais d'annulations pourront être retenus (voir article 4 des cpv)

En vertu de l'article L.121-20-4, 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de service d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

3 / Tarifs et conditions de paiement

Nos prix indiqués sont TTC.

Sauf mention contraire dans la brochure/descriptif du séjour, ces prix n'incluent pas :

- les dépenses personnelles faites à destination

- les frais d'annulation du séjour
- les frais de transport

Toute évolution des coûts liée à la modification de la législation règlementant nos activités, toute nouvelle taxe, quelle qu'en soit la nature, seront intégralement répercutées dans nos prix

La révision du prix du voyage ne pourra intervenir moins de 30 jours avant la date de départ.

Le voyageur peut régler via les moyens de paiement suivants :

- Chèque : envoyé directement au Domaine Equestre de Chevillon
- Carte bancaire : uniquement inscription faite sur notre site internet
- Chèques vacances : envoyé uniquement au Domaine de Chevillon
- Bons vacances par la caf

Nous sommes autorisés à recevoir les bons-vacances des caisses d'allocations familiales et les chèques vacances de l'ANCV, selon la législation en vigueur. Il convient, afin de pouvoir en bénéficier et d'en assurer le traitement, de nous les adresser avant le début du séjour.

4 / Annulation, désistement et modification de séjour

Annulation du fait du participant

L'annulation du fait du participant doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de réception du courrier est retenue pour l'application du barème d'annulation Pour tous les séjours si l'annulation intervient :

- Plus de 3 mois avant le départ : pénalité de 15% du coût total du séjour
- Entre 3 mois et 30 jours avant le départ : pénalité de 30% du coût total du séjour
- Entre 21 et 29 jours : pénalité de 50% du coût total du séjour
- Entre 8 et 20 jours avant le départ: pénalité de 75% du coût total du séjour
- Moins de 7 jours et en cours de séjour : 100% du coût total du séjour restent acquis au Domaine Equestre de Chevillon.

Dans tous les cas des frais de dossier d'un montant de 150€ restent acquis au Domaine Equestre de Chevillon.

Modification du fait du participant

Toute modification de dossier (changement de séjour ou de dates de séjour) doit toujours être formulée par écrit (courrier postal, télécopie ou courrier électronique).

A plus de 60 jours avant le départ, un changement de séjour est possible, sous réserve de disponibilité du nouveau séjour choisi dans la même brochure, et que son montant soit égal ou supérieur à celui initialement réservé. Toute modification de date de séjour entraînera une facturation supplémentaire forfaitaire de 50€.

Désistement ou modification en cours de séjour du fait du participant

Toute interruption de séjour, quel qu'en soit le motif, et/ ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le forfait ne pourront faire l'objet d'un remboursement de la part du Domaine Equestre de Chevillon, même dans le cas de la souscription de la garantie annulation. Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant.

Annulation du fait du Domaine Equestre de Chevillon

La réalisation d'un séjour est conditionnée par le nombre de participants inscrits. Si le nombre de participants était inférieur à 10, Le Domaine Equestre de Chevillon pourrait se voir dans l'obligation d'annuler le séjour. Dans cette éventualité, Le Domaine Equestre de Chevillon informerait le participant dans les meilleurs délais, et au plus tard vingt et un jours avant le départ. Le participant aurait alors le choix d'un report de son inscription pour un séjour similaire ou du remboursement total des sommes versées.

Modification du fait du Domaine Equestre de Chevillon

Avant le départ, en cas de modification d'un élément essentiel du contrat, le voyageur se voit offrir le choix entre l'acceptation d'un séjour de substitution ou l'annulation sans frais du voyage. Le voyageur devra faire son choix au Domaine Equestre de Chevillon dans un délai de jours. En l'absence de réponse dans ce délai, le voyageur sera réputé accepter la proposition de modification.

5 / Attestation de séjour

Une attestation de séjour ou facture sera délivrée aux familles sur simple demande après la fin du séjour de l'enfant.

6 / Droit à l'image

Le droit à l'image est accordé définitivement au Domaine Equestre de Chevillon qui pourra utiliser les photos ou films à des fins publicitaires ou non, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte. Si vous ne souhaitez pas nous accorder ce droit à l'image, merci de nous en informer par courrier dès l'inscription.

7 / Responsabilité civile / Assurances

Le Domaine Equestre de Chevillon fait bénéficier ses clients d'une assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » contractée auprès de la compagnie GENERALI ASSURANCES (Equi#Generali - 25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 Caen cédex 2) portant le numéro AM349435/A_3904. Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle du Domaine Equestre de Chevillon en sa qualité d'organisateur de séjour. En cas de mise en jeu de sa responsabilité les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L.211-17-IV du Code du Tourisme. Cette assurance vient en complément de vos propres assurances mais ne prend pas en charge le rapatriement des enfants.

Le Domaine Equestre de Chevillon bénéficie aussi d'un contrat "Responsabilité Civile Forfait

Touristique" contracté auprès de la même compagnie sous le N°AR275700

8 / Informations médicales et frais médicaux

Afin de pouvoir profiter pleinement de son séjour, chaque participant doit être autonome et son état de santé compatible avec les activités proposées.

Conformément à la législation, l'inscription du participant est conditionnée à la fourniture préalable :

- d'informations relatives aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications, aux antécédents médicaux ou chirurgicaux ainsi qu'aux pathologies chroniques ou aiguës,
- d'un certificat médical de non contre-indication pour certaines activités sportives

Ces informations sont communiquées au Domaine Equestre de Chevillon en renseignant avec précision sa fiche d'inscription et sa fiche sanitaire. Les régimes alimentaires, les allergies, les handicaps, les troubles de santé, les troubles alimentaires, le fait que le participant fasse l'objet d'un suivi psychologique ou psychiatrique doivent être portés à la connaissance du Domaine de Chevillon. Le Domaine de Chevillon s'efforcera toujours d'accueillir les participants en prenant en considération, dans la mesure du possible, leur état de santé. Cependant, le Domaine de Chevillon se réserve le droit de refuser, dans l'intérêt du participant, son inscription si son état de santé s'avère incompatible au bon déroulement de son séjour ou de nature à lui faire prendre des risques susceptibles de mettre en danger sa santé. Dans l'éventualité d'une absence d'information, le participant s'expose, à ses frais, à son retour anticipé.

Les frais médicaux sont avancés par le Domaine Equestre de Chevillon dans le cas où nous ne serions pas en possession des photocopies d'attestations de sécurité sociale et de mutuelle. À la fin du séjour, les parents devront régler la facture du montant des frais et se verront (à réception du règlement) remettre les

différents documents (feuilles de maladies, ordonnances...)

9 / Discipline

Le participant est invité à adopter une bonne conduite envers l'équipe d'animation, de direction et les autres participants, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées par le Domaine de Chevillon. Le participant devra adopter une tenue vestimentaire correcte. L'usage et la détention de drogue, la consommation d'alcool, le vol sous toutes ses formes, la violence verbale et physique, sont formellement interdits.

Toute dégradation volontaire occasionnée par un participant lui sera intégralement refacturée.

Tout comportement de nature à porter atteinte à l'intégrité physique et morale des autres participants ou du personnel d'encadrement ou le non-respect des règles de vies et de sécurité établies par le Domaine Equestre de Chevillon donnera lieu à un rapatriement immédiat à la charge des parents, le prix total du séjour restant dû au Domaine Equestre de Chevillon.

10 / Réclamations et Médiation :

Toute réclamation éventuelle, de nature commerciale ou relative à la qualité des prestations (article L.211-16 du Code du Tourisme), devra nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours maximum après la fin du séjour à : Domaine Equestre de Chevillon – 19 les bertins – 89120 CHEVILLON

Un accusé de réception sera émis dans les 5 jours. Une réponse du service qualité sera adressée par courrier dans un délai d'un mois après réception de la demande.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le voyageur peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponible sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site

<https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

11 / Informatisation des données nominatives

Conformément à la loi n°78-17 « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives vous concernant, en vous adressant au Domaine Equestre de Chevillon – service commercial – 19 les bertins – 89120 CHEVILLON.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : Domaine de Chevillon- 19 les Bertins - Chevillon- 89120 Charny-Orée de Puisaye ou un courrier électronique à : contact@chevillon.eu

Données collectées par le professionnel
Nom-prénom-âge-adresse-mail-information
cni/passeport-moyens paiement

Ces données sont traitées pour les raisons suivantes :

- gestion de la relation commerciale : réservations, exécution d'un contrat de séjour
- consentement du client ou du prospect : inscription aux newsletters
- traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : factures
- traitement nécessaire d'intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement : gestion après-vente

Les délais de conservation sont les suivants :

- gestion des réclamations : 2 ans à compter de la fin de la relation commerciale, 10 ans en cas de dommage corporel
- envoi de newsletters : les données sont conservées jusqu'à désinscription
- données relatives aux prospects : 3 ans à compter du dernier contact

Le Domaine Equestre de Chevillon a mis en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité au risque que présentent les traitements effectués (mot de passe- réseau avec

Blocage pour les différents services..)

